

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès – 93470 COUBRON

Décision n° : 060-25

Objet : Contrat de réservation SARL Frissons Sport

Le Maire de Coubron,

VU la délibération n° 1218 en date du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le devis n° DC4Y5Q présenté par SARL Frissons Sport, pour une prestation pour les jeunes de la Baz'Ados.

VU le titulaire du contrat, SARL FRISSENS SPORT
2, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

DECIDE

D'autoriser le paiement d'un acompte de 71.70 € à SARL Frissons Sport, pour la prestation du 21 juillet 2025 pour les jeunes de la Baz'Ados.

D'inscrire les dépenses y afférentes au Budget communal de l'exercice ;

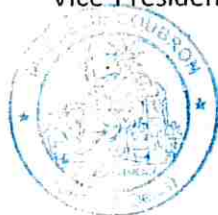
La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

Un extrait sera affiché sur les panneaux administratifs en Mairie.

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis, et à Monsieur le Trésorier Principal de Le Raincy.

Fait à Coubron, le : 11 juin 2025

Le Maire,
Conseiller Régional d'Ile de France
Vice-Président de « Grand Paris Grand Est »



Ludovic TORO

République Française, Liberté Egalité Fraternité

HÔTEL DE VILLE – 133, rue Jean Jaurès – 93470 COUBRON

Téléphone : 01 43 88 51 45 – Télécopie : 01 43 88 63 85 – Site : www.coubron.fr – courriel : mairie@coubron.fr

Toute correspondance doit être adressée à M. le Mair